

Lettre des organisations syndicales sur les aspects sociaux du marché commun et de l'Euratom (novembre-décembre 1956)

Légende: En novembre-décembre 1956, treize organisations syndicales européennes adressent une lettre au président de la Conférence de Bruxelles et aux ministres des Affaires étrangères des pays participants dans laquelle ils soulignent leur attachement aux aspects sociaux du marché commun et de l'Euratom et demandent que les traités en préparation assurent la participation légitime des organisations syndicales.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence. MK Max Kohnstamm, MK-02 Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe (1956-1969). Conférence intergouvernementale (CIG) pour le Marché commun et l'Euratom, MK-4.

Copyright: Historical Archives of the European Union

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_des_organisations_syndicales_sur_les_aspects_sociaux_du_marche_commun_et_de_l_euratom_novembre_decembre_1956-fr-c9a55ae1-370b-4757-ad8c-7e690fb4475e.html



Date de dernière mise à jour: 22/11/2016

[Assemblée de Bruxelles 1956]

C o p i e

COMITE D'ACTION
pour les
ETATS-UNIS D'EUROPE

LETTRE ADRESSEE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES
AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE DE BRUXELLES
ET AUX MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS PARTICIPANTS

Au moment où, nous l'espérons, les négociations de Bruxelles entrent dans une phase décisive et vont aboutir prochainement, nous devons attirer votre attention à nouveau sur l'importance que nos organisations attachent aux aspects sociaux du marché commun et de l'Euratom.

Vous connaissez la position que nos organisations ont prises à ce sujet.

Elle a été exprimée publiquement à maintes reprises depuis le début des travaux de Bruxelles. Récemment encore, le Président du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe vous a saisi le 3 Septembre de la proposition de créer un Comité consultatif auprès de la Commission atomique européenne et le 22 Septembre de la résolution adoptée à l'unanimité par les membres parlementaires et syndicalistes de ce Comité, résolution qui formule des propositions concrètes en vue d'associer les organisations syndicales au fonctionnement de l'Euratom.

Le rapport des experts qui sert de base aux négociations en cours passe sous silence l'association des organisations syndicales à l'Euratom et au marché commun. Les négociateurs des traités n'ont pas, jusqu'à présent, remédié à cette carence.

Dans chacun de nos pays, cependant, les organisations syndicales jouent leur rôle dans la politique économique et sociale. Il ne serait pas concevable que dans la communauté européenne, les travailleurs aient une situation inférieure à celle qui est la leur sur le plan national, alors que nos organisations syndicales ont mis leur force et leur influence au service de la réalisation d'Euratom et du marché commun.

Nous sommes certains que vous partagez cette conviction; aussi, nous vous demandons de donner les instructions nécessaires pour que les traités en préparation assurent la participation légitime des organisations syndicales.

.. / ...

En ce qui concerne Euratom, selon la résolution adoptée par le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe le 19 Septembre, nous envisageons, comme vous le savez, la collaboration des organisations des travailleurs, des employeurs et des représentants des utilisateurs au fonctionnement d'Euratom.

- dans un comité consultatif auprès de la commission atomique européenne.
- dans la gestion de l'agence commerciale prévue et du centre commun pour la formation de certains spécialistes.
- dans l'élaboration des normes de sécurité auxquelles devront répondre les installations nucléaires.

En ce qui concerne le marché commun, nous souhaitons que des modalités analogues puissent être mises au point, notamment pour le fonctionnement du fonds de réadaptation et du fonds d'investissement envisagés, en même temps que des mesures d'intégration sociale doivent accompagner la réalisation de l'intégration économique et contribuer à l'amélioration indispensable des conditions de vie des travailleurs.

Nous sommes naturellement à votre disposition et à celle de vos collègues pour discuter ces questions.

Les organisations syndicales néerlandaises ont ajouté le paragraphe suivant :

Tandis que la présente lettre des organisations syndicales qui participent au Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe était en préparation, le gouvernement néerlandais a décidé de proposer la création d'un conseil économique et social pour le marché commun et l'Euratom. Nous nous félicitons de cette initiative qui répond au vœu de nos organisations et espérons qu'elle sera acceptée par l'ensemble des gouvernements participant à la Conférence de Bruxelles.

Liste des signataires :

MM. J. Alders	Secrétaire de la Confédération néerlandaise des syndicats catholiques
R. Bothereau	Secrétaire Général de la CGT-FO (France)
M. Bouladoux	Président de la CFTC (France)
O. Brenner	Membre du Comité Directeur de la Fédération allemande des Métaux
A. Cool	Président de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique

MM. H. Guterath	Président de la Fédération allemande des Mineurs
C.P. Hazenbosch	Secrétaire Général des Syndicats Chrétiens néerlandais
Antoine Krier	Président de la CGT Luxembourg
H. Oosterhuis	Président de la Fédération des Syndicats Néerlandais
G. Pastore	Secrétaire Général de la Confédération Italienne des Syndicats de Travailleurs
A. Renard	Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Générale du Travail de Belgique
W. Richter	Président de la Fédération des Syndicats allemands
I. Viglianesi	Secrétaire Général de l'Union Italienne du Travail
